



PRÉFET DE PARIS

**Direction départementale de la cohésion sociale**

Paris, le 18 juillet 2016

Affaire suivie par :  
Soazig PIOU, Conseillère santé

### Note

**À l'attention de Monsieur le Directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale d'Île-de-France**

**Objet :** Déclinaison parisienne du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Sur le territoire parisien, la déclinaison du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, s'est traduite, dès 2014, par l'adoption du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, ciblant particulièrement les personnes sans-abri, sans logement ou vivant en logement précaire ou inadéquat.

#### **1. Un pilotage partenarial et novateur**

L'élaboration de ce pacte a permis de réunir l'ensemble des acteurs du champ concerné et de conduire les services de la Ville de Paris, de l'État et les associations (notamment la FNARS, FACE et le Samu social...) à dépasser leurs cloisonnements habituels pour se donner des objectifs communs.

La démarche a été pilotée par la Préfète, Secrétaire générale de la Préfecture, Sophie Brocas et par l'Adjointe à la Maire de Paris, Dominique Versini.

Trois référents de chaque composante (État/Ville/Associations) ont été désignés, composant un groupe des « 9 », véritable colonne vertébrale de ce projet de pacte parisien. Michel Chpilevski, Directeur de l'Unité territoriale de Paris de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, Olivier André, Directeur de la modernisation et de l'administration de la Préfecture et Éric Lajarge, Directeur départemental de la cohésion sociale ont représenté les services de l'État, le DDCS étant en outre chargé de l'animation générale de la démarche pour le compte de l'État.

Ce moment d'élaboration du plan a permis à de nombreux services de se rencontrer et de communiquer davantage les uns avec les autres.

L'innovation dans le pilotage a été de travailler pleinement en mode projet. Ainsi, la désignation d'un chef de projet pour l'État a permis une meilleure coordination de la démarche et l'identification claire d'une responsabilité technique.

Avec des rencontres régulières entre la Ville, les associations et l'Etat (DRIHL, DDCCS, DIRECCTE, ARS...), le Pacte se déploie à un rythme satisfaisant. Son échéance est prévue en 2020.

## **2. Des engagements transcrivant une logique de parcours**

Le pacte parisien est composé de cinq parties :

- L'accès aux droits
- Prévenir
- Intervenir
- Insérer durablement
- Coordonner et piloter

Le pacte qui en résulte s'inscrit dans une véritable démarche de parcours pour les personnes en situation de très grande fragilité. Les sujets traités ont été aussi divers que le repérage des situations d'endettement ou d'exclusion sociale par les gardiens d'immeubles des bailleurs sociaux que le plan « alternatives aux nuitées hôtelières ». Au total, le plan s'organise autour de 106 engagements.

Parmi les mesures phare du pacte figurent, par thématique :

*L'accès aux droits* : Mettre en œuvre 3 000 rendez-vous annuels des droits d'ici 2017 / Lutter contre le non recours sur la base des travaux du SGMAP / Mettre en place le coffre-fort numérique...

*Prévenir* : Réviser la charte de prévention des expulsions ainsi que celles des mutations / Éviter l'exclusion bancaire / Améliorer le suivi précoce des femmes enceintes en situation de rue et stabiliser leur hébergement / Améliorer la prise en charge des personnes sortant d'institution (hôpital, prison...)...

*Intervenir* : Améliorer la prise en compte des troubles de santé mentale pour les personnes en situation de grande exclusion / Renforcer la coordination des SIAO et des maraudes / Élaborer un plan de résorption des nuitées hôtelières / Expérimenter une halte de nuit avec la SNCF / Suivre de manière coordonnée les toxicomanes en errance...

*Insérer durablement* : Mettre en place la garantie jeunes / Développer le dispositif « premières heures » en permettant de déroger, pour les grands exclus, au nombre d'heures minimales prévues pour les contrats d'insertion / Développer les dispositifs d'intermédiation locative / Travailler sur l'inclusion sociale en favorisant l'accès aux équipements sportifs ou culturels...

*Coordonner et piloter* : Définir la notion de référent de parcours / Inventer de nouvelles modalités d'accueil pour les publics les plus précaires...

### 3. Focus sur deux mesures innovantes

#### *Le référent de parcours*

Evoquée dans la feuille de route 2015-2017 du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et définie dans le Plan d'action en faveur du travail social et du développement social, la fonction de référent de parcours sera expérimentée à Paris à compter de septembre 2016 pour une durée de 6 mois.

Choisi par la personne accompagnée, le référent de parcours aura pour mission de lui expliquer le fonctionnement du système d'accompagnement, d'identifier, avec elle, les intervenants, de la familiariser avec les enjeux liés au partage d'informations personnelles et d'assurer, avec son accord, la continuité de la chaîne d'informations entre les intervenants. Ces missions ont été définies avec une volonté forte de remettre le bénéficiaire au cœur du dispositif via une meilleure application des dispositions de la loi du 2 janvier 2002 de rénovation et de modernisation de l'action sociale.

L'intégration des différents services dans l'expérimentation se fait sur la base du volontariat, en espérant que cela conduise à un phénomène d'« essaimage ». L'objectif est de mettre en place 50 à 100 références de parcours dans chacun des deux arrondissements expérimentateurs.

#### *Le coffre-fort numérique*

Afin de permettre aux personnes accompagnées par les services sociaux de conserver et d'accéder aux pièces justificatives authentiques qui peuvent leur être demandées par les administrations, le coffre-fort numérique Re-connect a été expérimenté dans les gymnases parisiens ouverts dans le cadre du plan hiver 2015-2016 : 32 comptes ont été créés et 138 documents sauvegardés. Cette expérimentation d'un espace personnel numérique est prévue par la feuille de route 2015-2017 du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (action 10).

Le Directeur départemental de la  
cohésion sociale de Paris



Éric LAJARGE